

	US AN	SIX MOIS	TROIS MOIS
Nièvre et Limier...	44.00	25.00	13.00
Autres départements...	52.00	28.00	15.00
Union Postale...	62.00	34.00	18.00

La Babel génoise

Trente-cinq pays, comprenant tous les Etats d'Europe, sauf la Turquie, le Japon, les Dominions britanniques, les Etats-Unis, sont conviés à la conférence-foire mondiale de Gènes, dont la date d'ouverture reste fixée au mercredi 8 mars. Tous, à l'exception du gouvernement américain, ont donné leur acceptation, de telle sorte que le mois prochain, deux mille délégués, secrétaires, dactylographes, vont se concerter, délibérer, discuter sur la réorganisation de l'Europe, selon le droit, la justice, et l'équité. (Refrain à la mode).

Ils le prétendent du moins, et ils commentent par commettre une injustice. Pourquoi l'exclusion de la Turquie, nation européenne et asiatique, dont le Sultan est le chef spirituel des musulmans, répartis sur le monde entier et dont les croyants sont, en grand nombre, sujets des grandes puissances européennes, de la France, de l'Angleterre, des royaumes et puissances balkaniques notamment. Est-ce par ce que l'Angleterre convoite Constantinople et les détroits ? Dans ce cas, bien fragiles seraient les bases de la future reconstruction européenne. Est-ce encore par ce que la Turquie est malheureuse, est-ce par ce que, par ses fautes, ses erreurs, ses crimes, elle n'a plus le droit de compter parmi les peuples civilisés ? Si comparable, elle est, elle l'est toujours moins que la République des Soviets, destructrice de la Russie, ennemie jurée de la société moderne, que l'Allemagne, qui de 1914 à 1918, s'est usée, par ses barbaries, au ban des nations ? Russes et Allemands ont été invités les premiers à la Conférence de Gènes, réunie spécialement pour eux ; ils y viennent la tête haute, la menace à la bouche, persuadés que sans eux, le Congrès des Nations n'aurait aucune raison d'être, et ne sachant pas que si satisfaction complète ne leur est pas accordée, ils se retireront, laissant l'Europe dans le gâchis et le chaos.

L'exclusion de la Turquie des assises mondiales génoises, n'est aucune explication plausible.

Victime de cet ostracisme, aussi injurieux qu'indépassable, la Turquie proteste. Son représentant à Paris, M. de Bey, vient d'adresser à M. Bonomi, une lettre demandant que son pays soit invité officiellement, car dit-il : « La Turquie, par sa position géographique et méditerranéenne, par sa capitale, est un pays essentiellement européen. L'Asie-Mineure n'est que le prolongement de l'Europe. »

« Il demeure, ajoute la lettre, que de par leur situation géographique ou de par les liens différents, les territoires limitrophes de la Méditerranée septentrionale et méridionale, seront tous représentés à la Conférence de Gènes et que seule, la Turquie, dont l'étendue de ses côtes sur la Méditerranée est égale ou supérieure à celle des autres pays, ne sera plus représentée à Gènes ! C'est plus qu'une injustice. »

En terminant, Ferid-Bey affirme que « la Turquie n'aspire, en se consacrant au travail de la paix, qu'à devenir un des facteurs essentiels de prospérité et de reconstruction mondiale, en même temps qu'un élément de civilisation européenne. »

La Turquie ne serait-elle pas disposée à tenir ses engagements, préparer-elle même, — ce qui lui est matériellement impossible, — une guerre de revanche que son droit devrait être fait à sa demande. Elle se dit animée des meilleures intentions, — n'y a aucune raison de ne pas la croire sur parole, — et on persisterait à la tenir à l'écart, alors qu'on admet la Russie, qui au contraire, manifeste sa volonté de ruiner la France, de ne pas lui rabaïser les milliards que nous lui avons prêtés, et de plus de lui en réclamer de nombreux, en réparation des pertes que lui ont fait subir les armées de Denikine, Koltchak, Youdenitch et Wrangel.

En supposant que les réclamations russes soient fondées, — c'est loin de notre pensée, — quels dommages-intérêts ou indemnités les peuples de l'Entente ne seraient-ils pas en droit d'exiger de la Russie qui, par le traité de Brest-Litovsk, les a trahis, et a prolongé la guerre de 1914 ?

Les Etats-Unis semblent déridés à ne pas prendre part à la Conférence de Gènes. Pourquoi cette abstention ou ce dédain. S'il fallait en croire les informations publiées par les journaux gallophobes, Washington refuserait de se trouver en contact avec la France, parce que cette dernière n'a pas voulu désarmer sur terre, et s'est opposée à la réduction de ses sous-marins, informations qui valent celles relatives au prétendu incident Harding-Jusserand. C'est tout dire. Les Américains ne viennent pas à Gènes pour des raisons plus sérieuses. Gens essentiellement pratiques, ils ne veulent pas se jeter dans le guêpier génois dont il ne peut sortir qu'ennuis, difficultés, désaccords profonds entre nations. Alors que les parlementaires un peu nombreux qu'aboutissent qu'un néant, quoique leurs membres n'aient en vue que le bien de leur pays, comment espérer que des délégués de toutes nations, ayant des intérêts opposés, ne se comprennent même pas, parviennent à s'entendre ?

La Babel génoise, où règnera la confusion des langues, se terminera probablement par un échec, — ce serait à désirer, — et dans le cas contraire, déclanchera entre les nations de très graves conflits qui dégénéreraient peut-être en guerres.

MORT DU PRINCE YAMAGATA

TOKYO, 2 février. — Le prince Yamagata, président du Conseil privé du Japon, malade depuis plusieurs jours et que l'on désespérait de pouvoir sauver, a en effet, rendu hier le dernier soupir dans sa maison à Odawara.

QUEL SERA LE SUCCESSION DE BENOIT XV ?

Les sept « papables »

Mais... chi lo sa ?

Au moment où s'ouvre le Conclave les renseignements « puisés à la bonne source », les « pronostics raisonnés » et les « tuyaux sérieux » circulent avec plus d'animation que jamais. Il ne faut pas y attacher autrement d'importance. Dans le public, on conçoit généralement qu'une assemblée composée de cinquante-six membres puisse être parfaitement indépendante et on lui prête toutes sortes de combinaisons. Les divisions d'intérêts, les intrigues, les cabales dont on parle depuis quelques jours sont en réalité de pure invention.

On a déjà attribué au cardinal Gasparri une démarche qu'il n'a pas faite et au cardinal Merry del Val une lettre qu'il n'a pas écrite. Il faut donc se méfier.

Cela dit, voici les cardinaux qui sont actuellement considérés comme « papables » dans le monde religieux, qui est évidemment plus qualifié que tout autre pour émettre une opinion et formuler des pronostics.

Les cardinaux Ratti...

1° Le cardinal Ratti, archevêque de Milan est placé au premier rang. Les Milanais expriment cela d'une façon pittoresque en disant qu'il est le plus « in periculo » (en danger). Au moment où le cardinal a quitté Milan pour se rendre à Rome, il a été l'objet d'une manifestation où la joie et le chagrin étaient mêlés. Les fidèles étaient fiers à la pensée que leur pasteur pourrait être élevé au rang suprême, mais ils craignaient de ne plus le voir. Le cardinal Ratti est un homme de grand mérite qui a été bibliothécaire à « l'Ambrosienne » à Milan, puis à « la Vaticane » et ensuite nonce à Varsovie, où les Slaves lui ont causé quelques ennus.

... Maffi

2° Le cardinal Maffi, archevêque de Pise, qui était déjà papable au dernier Conclave et avait donné toutes ses voix à Mgr della Chiesa. C'est un savant, un astronome distingué, mais il n'est jamais allé à l'étranger.

... La Fontaine

3° Le cardinal La Fontaine, patriarche de Venise et d'origine suisse. C'est un homme très pieux, très zélé, mais, lorsqu'il était chanoine de Latran, ses collègues trouvaient qu'il était un peu « taitillon ».

... Luadi, Ascalesi, Tacci

4° Le cardinal Luadi, archevêque de Palerme. C'est un Milanais peu connu.
5° et 6° Les cardinaux Ascalesi, archevêque de Benevent, et Tacci, ancien major-domo, qui occupent les numéros 5 et 6 dans la liste, sont considérés comme « papables », mais on estime généralement qu'ils sont trop jeunes pour monter sur le trône de Saint-Pierre.

... Laurenti

7° Le cardinal Laurenti termine la liste et on l'y a mis un peu pour une question de sentiment. C'est lui, qui, seul de tous les cardinaux qui entouraient Benoit XV au moment de son agonie, ait osé l'embrasser sur le front. Au contact de ses lèvres, le moribond ouvrit les yeux et lui dit : « Souviens-toi que tu m'as baïssé sur le front ». Les fidèles ont vu dans ces mots une consécration.

MAIS ???

Telle est la liste des sept papables qui, à l'heure actuelle, est tenue comme sérieuse dans l'entourage du Vatican. Mais, comme les gens d'Eglise sont prudents, ils ajoutent volontiers : « C'est peut-être un huitième qui sera élu ». Et on cite d'ailleurs nombre dont celui du cardinal Mercier, notamment.



Le Cardinal MERCIER

L'accident du tunnel des Batignolles

PARIS, 2 février. — Le chef signaleur Jean Auvray, du poste 4, à l'entrée du tunnel des Batignolles où se produisit le grave accident de chemin de fer du 5 octobre dernier, et qui avait été tenu hors de l'accusation, vient d'être inculpé de complicité d'homicide volontaire et de blessures par imprudence par M. Parnard, juge d'instruction.

Il faut relever nos ruines

La Chambre demande que le Ministère profite exclusivement aux habitants de ces régions

PARIS, 2 février. — M. Raoul Péret ouvre la séance à 15 heures.

La Chambre adopte la proposition de résolution de M. Cornudet, tendant à réglementer la procédure de la fixation de la date des interpellations.

Cette fixation a lieu de plein droit à la fin de la séance. Toutefois sur la demande écrite de l'auteur de l'interpellation, la Chambre décide, par assis et levés, et sans qu'aucun membre puisse prendre la parole, si sera procédé, immédiatement, à la fixation de la date.

Les explications sur la date ne pourront durer plus de 5 minutes. S'il y a jonction d'interpellation, la clôture ne peut être réclamée sans que l'un des signataires ait pu se faire entendre.

Le droit de répondre au gouvernement ne peut être exercé sur la fixation de la date que pendant 5 minutes.

La Chambre reprend ensuite le budget spécial pour l'exercice 1922 des dépenses recouvrables au budget des régions libérées.

M. Pasqual, député du Nord, demande pour les prisonniers et pour les habitants des régions envahies les justes réparations qui leur sont dues.

M. Riillart de Verneuil, appuyant la demande de M. Pasqual, réclame également le paiement du pécule pour les veuves des prisonniers de guerre ainsi que le rattachement de la aide pour les sous-officiers à solde mensuelle. Il demande que le rattachement des arrérages de pensions pour les militaires, anciens prisonniers, parte également du jour où ils sont sortis des formations sanitaires allemandes.

M. Deguise présente quelques observations sur la façon de recruter les fonctionnaires de l'administration des régions libérées et critique longuement les méthodes employées pour l'établissement des titres de créance.

Analysant la question des réparations, M. Deguise rappelle qu'un premier versement de 5 milliards n'a pas été imposé à l'Allemagne aussitôt après la fin des hostilités, ce qui aurait permis d'effectuer les premiers travaux et de couvrir certaines dépenses.

Il rappelle qu'en 1914, la réparation intégrale des dommages subis avait été promise à tous les sinistrés et qu'on avait déclaré solennellement que c'était une question de solidarité mondiale.

M. Desjardins, député de l'Aisne, critique sévèrement l'organisation de l'administration centrale des régions libérées. Les économies promises n'ont pas été réalisées et aucun tableau dans le rapport n'indique la

Des millions, dit-on, ont été dépensés sans utilité



(Cliché Paris-Centre). M. REIBEL

répartition des 3.200 fonctionnaires de cette administration.

M. Desjardins, au milieu des exclamations de l'assemblée, cite le cas d'officiers supérieurs retraités, âgés de plus de 55 ans, et de sous-préfets en disponibilité qui ont reçu d'amples d'importantes fonctions et ajoute :

« Le ministère des régions libérées ne profite pas aux seuls habitants des régions envahies. Il n'y a pas besoin de fonctionnaires à 25.000 francs pour prendre des renseignements insignifiants. »

M. Desjardins signale que dans les stocks existent 10.000 charnues inutilisables. Des millions ont été dépensés, dit-il, pour l'achat d'instruments que le premier agriculteur aurait condamnés. Nous espérons, dit-il, qu'il ne sera jamais plus parlé de ces services inutiles.

M. Philippoteaux rappelle qu'au début de la guerre, une compagnie de soldats français s'était réfugiée dans la forêt des Ardennes où ils vécurent quatre mois. Lorsque ces soldats, exténués, se rendèrent, les autorités allemandes imposèrent une contribution de 1.600.000 francs aux 29 localités de la région.

Quatre maires s'étaient engagés sur leurs biens personnels vis-à-vis de deux banques pour payer la contribution.

Ces maires, dit le député, vont être poursuivis et sans doute condamnés au remboursement.

M. Reibel, au nom du gouvernement, dit que s'il est reconnu que ces maires ont emprunté cet argent pour acquiescer cet impôt forcé, des ordres seront immédiatement donnés pour arrêter les poursuites.

M. Philippoteaux croit que nous devons avoir recours à la main-d'œuvre allemande par ce que nous ne devons pas laisser nos malheureux concitoyens dans des baraques et des abris provisoires.

La seule réserve, dit-il, est que les populations acceptent cette main-d'œuvre.

M. Riillart de Verneuil accepte cette main-d'œuvre à condition qu'elle soit payée par l'Allemagne.

La suite de la discussion est renvoyée à demain.

La séance est levée à 19 heures 10. Séance demain à 15 heures.

La voyante extra-lucide, ainsi que Mme Durand ne profiteront-elles pas trop de la crédulité d'une amie ?

Au cours de l'audience, du tribunal correctionnel de Nevers, Mme Durand, dite « la voyante », a été condamnée à six mois de prison pour avoir trompé sa cliente par ses prophéties et par ses objets trouvés.

Mme Durand, dite « la voyante », a été condamnée à six mois de prison pour avoir trompé sa cliente par ses prophéties et par ses objets trouvés.

Mme Durand, dite « la voyante », a été condamnée à six mois de prison pour avoir trompé sa cliente par ses prophéties et par ses objets trouvés.

Mme Durand, dite « la voyante », a été condamnée à six mois de prison pour avoir trompé sa cliente par ses prophéties et par ses objets trouvés.

Mme Durand, dite « la voyante », a été condamnée à six mois de prison pour avoir trompé sa cliente par ses prophéties et par ses objets trouvés.

Mme Durand, dite « la voyante », a été condamnée à six mois de prison pour avoir trompé sa cliente par ses prophéties et par ses objets trouvés.

L'inculpée hésite et d'une voix basse déclare : « Je ne m'en souviens plus — Vous ne vous souvenez pas non plus avoir reconnu le vol ? »

Non, ces objets ne me furent jamais réclamés.

La voyante parle... On procède ensuite à l'interrogatoire de la voyante. Mme Pantoleon reconnaît avoir donné des soins à Mme Fénigère.

Elle est venue trois fois à Nevers rendre visite à sa cliente.

Je ne lui ai donné que des tisanes.

Cette femme avait l'esprit faible. Ne lui avez-vous pas dit que sa maison était hantée par les esprits ?

UNE RÉVOLUTION DANS LES TRANSPORTS EN COMMUN

Les « express volants »

Ils atteindraient 250 kilomètres à l'heure

En 1914, quelque temps avant la déclaration de guerre, M. Francis Laur, ingénieur qui fut aussi député de Paris, proposait l'installation d'un chemin de fer aérien en utilisant le vol guidé.

D'après ce système, l'avion ou l'aéronaf au lieu de voler librement, est relié à un câble électrique supporté par des pylônes, et suit ce câble dans l'espace comme le tramway roulant sur le sol suit le fil conducteur du trolley.

Le ministre des travaux publics décida qu'un essai de son procédé serait fait par M. Francis Laur sur une ligne allant de Troyes à Bar-sur-Seine.

Le général Raquet, chef de l'aviation, à cette époque, consulte par le ministre, avant caractère d'un mot le nouveau système de « vol guidé » et dit nettement : « C'est une voie nouvelle ».

La guerre vint interrompre toutes les expériences et c'est seulement en 1919 que l'inventeur revint de nouveau son projet sous les yeux du gouvernement.

Une commission interministérielle comprenant des représentants du ministère de la guerre et du ministère des inventions, présidée par M. Lecornu, membre de l'Institut, rédigea un rapport, déclarant que le projet était des plus sérieux et que l'affaire pouvait être viable au point de vue commercial, enfin elle déclara très désirable que les pouvoirs publics accordassent à M. Francis Laur toutes facilités pour faire une expérience en grandeur qui permettrait de présenter des conclusions fermes.

L'expérience vint à l'ordre du jour par la commission interministérielle aura lieu prochainement dans les environs de Péronne.

Si elle donne les résultats escomptés par l'inventeur, nous assisterons à une véritable révolution dans les transports en commun.

La vitesse des express volants pourra atteindre 250 kilomètres ; la sécurité sera parfaite, absolue malgré cette très grande vitesse, à cause des tours de guidage et de retenue du matériel. Les obstacles terrestres ne sont plus à redouter ; neige, inondations, etc...

Entin l'installation de la voie ferrée aérienne sera beaucoup moins coûteuse que celle des voies ferrées terrestres ; d'après les calculs de l'ingénieur, elle coûterait trois fois moins cher.

La Commission d'agriculture étudie le marché de l'alimentation

PARIS, 2 février. — La commission d'agriculture du Sénat, réunie sous la présidence de M. Méline, a repris l'examen du marché de l'alimentation et surtout celui de la farine, du pain et celui de la viande.

Elle recherche les moyens d'augmenter le taux d'extraction de la farine pratiquée par la meunerie qui a pour conséquence la diminution de la quantité de blé panifiable qui peut nous obliger à importer une plus grande quantité de blé étranger.

Elle a ensuite analysé les prix de vente de la farine dans leurs rapports avec le prix du blé et a été amenée à conclure que les prix actuels du blé subissaient une baisse qui profitait surtout aux meuniers et aux boulangers.

M. Louis Michel a été chargé de rédiger un rapport à ce sujet.

La commission a d'autre part longuement discuté l'organisation du marché de la viande à Paris et étudié les réformes profondes qui s'imposent pour le marché de la Villette.

Elle en est arrivée à la première réforme à mettre au point doit avoir pour objet d'obliger les importateurs de bétail sur le marché à l'envoyer à l'abattoir sans avoir le droit de le réexpédier sur les marchés du département. Il faudrait exiger aussi la publication des cours du bétail.

Après avoir entendu MM. Beaumont, Louis Michel, Leneveu, Quesnel, Brocard, la commission a chargé M. Alfred Massé, de la section de la production animale, de lui présenter un rapport sur la question.

La commission entendra ensuite le ministre de l'Agriculture.

APRES L'AGRESSION DE PETERSDORFF

On continue à découvrir des dépôts d'armes

OPPELN, 2 février. — L'enquête au sujet de l'agression de Petersdorff continue activement à Gieswitz où l'état de siège a été proclamé depuis deux jours. Depuis les renseignements recueillis, les forces allemandes ont perdu deux tués au cours de l'attaque. On continue également les perquisitions. Plusieurs arrestations ont été opérées.

Un individu qui résistait aux ordres des forces de police, a été tué.

Les perquisitions qui ont été opérées ont fait découvrir l'existence de plusieurs dépôts d'armes. Le plus important a été trouvé aux ateliers d'Etat des chemins de fer où il y avait des approvisionnements du matériel de guerre, des équipements, des minuscules, plusieurs centaines de fusils et plusieurs mitrailleuses.

L'état des blessés français est généralement satisfaisant. Toutefois, on a à déplorer une nouvelle victime.

M. Poincaré a fait parvenir à la compagnie du 27^e bataillon de chasseurs, victime de l'agression de Petersdorff, les félicitations du gouvernement.

OPPELN, 2 février. — Les autorités interalliées, ont saisi aux environs immédiats de la ville d'Oppeln un wagon de grenades à main qui paraît provenir d'Allemagne.

TRISTE MORT D'UN AVARE

MONTELMAR, 2 février. — A Derrières, Jean Tracol, cultivateur, riche mais avare, est décédé dans un coin de sa grange mort de froid et de privations.

UN DRAME PASSIONNEL

Jean Bouquerot qui tua son ami Paul Coulon est condamné à cinq ans de réclusion

CHARTRES, 2 février. — Rarement procès passionna l'opinion comme celui qui se déroula, depuis hier, dans l'enceinte de la Cour d'assises d'Eure-et-Loir.

Il s'agit de l'assassinat d'une jeune femme de Boissy-le-Sec, d'origine belge, Paul Coulon, âgé de 20 ans, par le propriétaire du château de la Courangère, Jacques Bouquerot. Drame de la jalousie, encore que la famille de la victime qui se porte partie civile par l'organe de M. Houzou-Leduc affirme que les prétendues relations coupables de Paul Coulon et de Mme Bouquerot n'avaient existé que dans l'imagination maladroite de l'accusé.

Celui-ci est assisté du bâtonnier M. Henri Robert.

La première audience a été consacrée à l'interrogatoire de Bouquerot qui a exprimé ses regrets de son acte irréparable, mais a affirmé avoir été poussé au meurtre par une force irrésistible.

Grièvement blessé aux Eparges, l'accusé est, d'après les spécialistes, d'une responsabilité très limitée.

A l'audience de ce jour, on entend Mme Bouquerot mère, qui adresse aux jurés une émouvante supplique en faveur de son fils.

L'audience va être occupée par le réquisitoire et la plaidoirie.

M. Houzou-Leduc développe le premier les conclusions de la partie civile et réclame au nom de la famille de la victime des dommages-intérêts.

L'avocat, après un parallèle entre les deux hommes ; la victime digne de toutes les sympathies en raison de sa droiture et de sa jeunesse, le meurtrier déconsidéré par ses écarts publics de conduite et son intempérance, s'attache à démontrer que le crime de la Courangère n'est pas d'ordre passionnel et qu'aucune défaillance de l'épouse ne le justifie. Aussi demanda-t-il aux jurés un verdict d'impoyabilité juste.

Telle est également la thèse et telles sont les conclusions du procureur Laronze, qui requiert du jury un verdict de fermeté et de bon sens.

En définitive, les efforts de M. Henri-Robert, qui a prononcé une admirable plaidoirie, le jury a rapporté un verdict affirmatif, mitigé de circonstances atténuantes.

En conséquence, la Cour a condamné le châtelain de la Courangère à 5 ans de réclusion et statuant sur les conclusions de la partie civile, à 1 franc de dommages-intérêts.

M. Sarraut à Washington dénonce les manœuvres de l'Allemagne

Au moment où M. Hughes a présenté aux membres de la Conférence de Washington, le projet d'accord naval dont « Paris-Centre » a donné, hier, le résumé exact, M. Albert Sarraut a tenu à faire une déclaration sur le projet de limitation des armements lancée contre la France.

Il a dit notamment : « Sur la route par laquelle nous étions venus ici avec cette confiance allègre qui néglige de faire d'avance éclairer les détours du chemin, nous nous sommes brusquement heurtés à un carrefour ténébreux dans lequel le vieil ennemi germanique avait, pour abuser et effrayer les âmes crédules, soûlagement embusqué l'épouvantail de l'impérialisme français, auquel l'Allemagne insoumise a, cependant, des moyens d'offrir généreusement un voyage autour du monde. »

« Du fantôme de cette légende, dont on ne pourrait dire si elle est plus absurde qu'odieuse, le temps saura, promptement faire justice comme il a fait justice des autres et notamment de la légende de la France frivole et légère dont personne ne parle plus depuis la Marne et Verdun. »

« Nous pouvons faire sur ce point confiance à l'avenir, nous faisons confiance à tous nos amis, ici et ailleurs, d'une opinion insuffisamment informée. »

M. Bienvenu-Martin est élu vice-président de la Haute-Cour

PARIS, 2 février. — M. Léon Bourgeois ouvre la séance à 15 h. 15.

On procède à différents scrutins pour la nomination des membres de la commission d'instruction de la Cour de justice internationale.

M. Rattier, Guillier, Richard, Lemarié, Loubel, Simonet, Pérès et Alexandre Béraud, sont élus titulaires avec un chiffre de voix allant de 183 à 170.

Sont élus membres suppléants : MM. de Las Cases, Raynaud, Morand, Louis Martin et René Bessard, avec un chiffre de voix allant de 165 à 155.

M. Bienvenu-Martin est élu vice-président de la Haute-Cour pour l'année 1922, par 153 voix.

Le Sénat adopte ensuite, par 254 voix contre 3, sur 257 votants, le projet de loi adopté par la Chambre des députés, portant : 1° ouverture sur l'exercice 1921 d'un crédit extraordinaire de 500.000 francs au ministère des travaux publics pour secours aux maritimes victimes du chômage ; 2° annulation d'un crédit d'égalé somme au budget du ministère du Travail.

Dernière Heure

DEUXIEME EDITION. — 8 H. MATIN

UNE PROTECTION ENERGIQUE

Pour sauvegarder les intérêts des riverains de la Loire

PARIS, 2 février. — On nous communique le procès-verbal suivant :

Le groupe parlementaire de défense des riverains de la Loire, réuni à la Chambre, sous l'initiative de MM. Le Brech, député du Loiret et Marcel Plaisant, député du Cher, protestent énergiquement contre les projets de la ville de Paris, qui, sous le prétexte d'alimentation en eau de la capitale, tendent à une perturbation profonde des pays riverains de la Loire dans leurs intérêts vitaux, décide de faire connaître aux pouvoirs publics son opposition absolue à toute entreprise de nouvelle œuvre sur la Loire et sur l'intégrité du bassin, dont la garde lui a été confiée.

Les cheminots allemands en grève

BERLIN, 2 février. — Voici quel aspect présente aujourd'hui la grève des cheminots : A Berlin, le trafic régulier des trains de grandes lignes est complètement suspendu. A l'heure actuelle le trafic des trains de marchandises est également arrêté.

Dans toutes les gares de Berlin, les guichets sont fermés.

D'après les dernières informations, en Province le travail a dû être interrompu.

Les mesures d'ordre

M. Le Trocquer, ministre des Travaux publics, a chargé le général Weygand, de prendre toutes les mesures et dispositions nécessaires pour que le trafic du charbon soit régulièrement assuré en Rhénanie en dépit de la grève des cheminots allemands qui est complète sur la rive droite du Rhin.

Le trafic est absolument arrêté et aucun train ne roule plus. Par contre, la situation est normale sur le réseau ferré de la rive gauche du Rhin.

Le général Deygout, commandant en chef les armées d'occupation alliées en Rhénanie a prescrit que le personnel des chemins de fer devrait continuer à assurer leur service.

Des ordres qui seront donnés au nom de l'armée du Rhin par la commission internationale des chemins de fer de campagne devront être exécutés.

Les contrevenants seront traduits devant les conseils de guerre.

D'autre part la Haute commission internationale des territoires rhénans a notifié au commissaire du Reich, une nouvelle ordonnance tendant au maintien du travail en cas d'urgence, dans toute entreprise d'intérêt public. Au cas où l'ordre pourrait être troublé par suite d'un arrêt possible du travail de ces entreprises, le général commandant en chef des armées d'occupation est qualifié pour prendre toutes mesures qu'il jugera utiles tant au maintien de la sécurité publique qu'à la sauvegarde des besoins des populations des territoires occupés. L'ordonnance est entrée en vigueur immédiatement.

Le pourvoi de Landru est rejeté

PARIS, 2 février. — La chambre criminelle de la Cour de Cassation a rejeté le pourvoi formé par Landru, contre l'arrêt de la Cour d'assises de Seine-et-Oise qui l'a condamné à mort.

Dempsey contre Bill Brennan

LONDRES, 2 février. — Une dépêche Reuters de New-York, annonce qu'une rencontre entre Dempsey et Brennan, pour le titre de champion du monde, a été organisée pour le 10 septembre, à Madison Square Garden. Le match comportera douze rounds.

On se rappelle que Brennan ne fut battu par Dempsey qu'au douzième round, au cours d'un combat qui disputa en Amérique en 1920.

LA CONFERENCE DE GENES

PARIS, 2 février. — Contrairement à l'information publiée par certains journaux, il n'est pas exact que le gouvernement français ait fait connaître qu'il acceptait de participer à la Conférence de Gènes.

Comme l'a expliqué hier, à la Chambre, M. Poincaré, M. Bonomi, en convoquant la conférence n'a fait qu'exécuter les décisions du Conseil suprême de Cannes.

Le gouvernement français n'avait donc plus d'acceptation à donner.

Rome, 2 février. — Tchitcherine a adressé à M. Bonomi une dépêche annonçant que le Comité parnassien avait désigné une délégation qui aura pleins pouvoirs pour prendre des décisions à la Conférence de Gènes.

Cette délégation sera présidée par Léline, assisté de Tchitcherine, vice-président ; MM. Krassin et Litvinoff notamment feront partie de la délégation.

UN PLATEAU GLISSE

CERMONT-FERRAND, 2 février. — Depuis dimanche dernier, le plateau Roche d'Ussel glisse vers le village de Malmont qu'il surplombe et qui est menacé de destruction.

Les habitants évacuent en hâte leur village et leur mobilier.

LEGION D'HONNEUR

Sont nommés au grade de chevalier : Jean Millet, chef de service aux établissements Schneider.

PETITES NOUVELLES

— Les amis littéraires de Paul Déroulède ont donné ce soir une grande fête en l'honneur de Paul Déroulède au profit du musée Déroulède.

— Le directeur de la prison de Naurbourg d'où le lieutenant Dismar a réussi à s'évader est suspendu de ses fonctions.

— Le Conseil général de la Fédération républicaine a élu président en remplacement de M. Millard, sénateur, décédé, M. Isaac, ancien ministre du commerce, député du Rhône.

— Le président de la République et Mme Millerand ont offert hier un déjeuner en l'honneur des généraux nouvellement promus.

NIÈVRE

63 corps de poilus nivernais sont arrivés en gare de Cosne

COSNE, 2 février (De notre correspondant particulier). — Jeudi matin, à 9 heures, un convoi comprenant soixante trois corps de militaires tués au front, est arrivé à la gare militaire de Cosne-sur-Loire, pour être dirigés ensuite sur les différentes communes du département de la Nièvre où auront lieu les inhumations.

Le convoi a été accueilli avec le cérémonial habituel. Nous avons remarqué, parmi les personnalités présentes, MM. Dherbier, représentant M. le sous-préfet ; Commandant Néant, Langeron, commissaire de police, les représentants de la municipalité, etc. Un piquet de soldats rendit les honneurs.

On sait que la gare militaire de Cosne-sur-Loire, est la gare régulatrice des corps des militaires originaires du département de la Nièvre, ramenus du front. C'est M. Grallot, agent principal, qui répartit les corps et les dirige sur les gares de réception.

Nous tenons à lui adresser nos félicitations pour le tact et le dévouement dont il fait preuve dans l'accomplissement de sa tâche.

Nous avons publié dans notre numéro d'hier les noms des militaires originaires de Nièvre, faisant partie du convoi. Voici la liste complète pour tout le département. Chaque nom est suivi de la désignation de la commune où aura lieu l'inhumation.

Louis Bain, Alligny-Cosne ; Jean-Marie Dorange, Alligny-en-Morvan ; Joseph Cougnot, Anthenil ; Lazare Bardeau, Arleuf ; François Berthaut, Arleuf ; Jean-Marie Arguin, Arleuf ; Pierre Droux, Arleuf ; Auguste Auguste, Arleuf ; Alfred Cocu, La Celle-sur-Loire ; Albert Mercier, La Celle-sur-Loire ; Louis Poron, Chalmel ; Joseph Choquet, La Charité-sur-Loire ; Louis Dubouché, La Charité-sur-Loire ; Henri Derant, idem ; Achille Bénard, Colméry ; Germain Bourgeois, Cosne-sur-Loire ; Louis Rivet, idem ; Jean Belin, Cossay ; Louis Dupré, Dampierre-sous-Bouilly ; René Barrat, Dampierre-sur-Loire ; Pierre Fouchet, Dornes ; Emile Perronet, Entrains ; Louis Veillon, Fourchambault ; Jean Couleauder, Fours ; Julien Léveque, Giry ; Pierre Gagnepain, idem ; Joseph Garnier, idem ; Jean-Benoît Luce, Lucenay-les-Aix ; François Mordou, La Machine ; Jean Baptiste Buisson, Magny-Cours ; Gabriel Millot, Montigny-aux-Amognes ; Léon Renault, Montsauche ; Pierre Chaurmeil, idem ; Joseph Garnier, Moulins-Engilbert ; Marcel Clément, idem ; Jean Carré, Nevers ; Pierre Poux, idem ; André Godignon, idem ; Jean Colas, idem ; Gaspar Bigard, idem ; Georges Valette, idem ; Louis Marceau, Orlay ; Urbain Delaux, Orlay ; André Guin, Orlay ; Clément Yvon, Pousseaux ; Auguste Robin, Prémy ; Francis Doreau, Préporché ; Louis Poupon, Remilly ; Auguste Joret, Saint-André-en-Morvan ; Raoul Domont, idem ; Louis Bellay, Saint-Eulge ; Jean Clément, Saint-Honoré-les-Bains ; Hippolyte Lelu, Saint-Martin-d'Heuille ; Léon Jeannin, Saint-Péreuse ; Guillaume Bourbon, Saint-Pierre-le-Moutier ; Marcel Dodnot, Sarrilly ; Louis Dubouché, Sarrilly ; Louis Clément, Bravy ; Auguste Tazilly, Louis Clément, idem ; Jules Vincent, Vandenesse.

AVIS AUX RESSORTISSANTS SUISSES

Le Consulat de Suisse à Dijon a l'honneur de rappeler aux ressortissants suisses domiciliés dans les départements de la Côte-d'Or, de la Nièvre et de l'Yonne, qu'ils sont tenus de se rendre au Consulat de Suisse à Dijon, dès leur arrivée dans l'arrondissement consulaire et de faire connaître tout changement de résidence ou d'état-civil. En conséquence, il les prie de s'adresser, soit personnellement, soit par correspondance, au Consulat de Suisse, à Dijon, 30, rue de Gray.

POUGUES-LES-BAUX

OSSEQUES DE Mgr LACROIX

Le 2 février ont eu lieu, à Pougues, avec une solennité imposante les inhumations du prélat dont nous avons annoncé la mort subite survenue le vendredi 27 janvier, dans les rangs de la 9^e division de la levée du corps édité au chapelet Richelieu domicilié au château de Chateaufort, évêque de Nevers. Le cortège se forma sous la direction de M. l'abbé Jarry, Doyen de la cathédrale de Nevers, et dans les rangs de la levée du corps édité au chapelet Richelieu domicilié au château de Chateaufort, évêque de Nevers. Le cortège se forma sous la direction de M. l'abbé Jarry, Doyen de la cathédrale de Nevers, et dans les rangs de la levée du corps édité au chapelet Richelieu domicilié au château de Chateaufort, évêque de Nevers.

Dans le cortège de la famille et des amis sont M. et Mme Lacroix, maire d'Azéroux et député du Nord le r. p. Velaz, curé de Saint-Maximin-la-Sainte-Baume, M. l'abbé Guillemin, aumônier du lycée de Nevers et M. l'abbé Mottet, curé de Tarentaise, dans les rangs de la suite, M. Egré, Guillet, le commandant Bréault, adjoint au maire, Chateaufort, de Terline, Dars, Chabon, Bouille, Roussillon, Labellu, de Lyon, Faucher, maire de Fourchambault, etc. etc.

A dix heures commença l'office solennel dans l'église paroissiale décorée d'amples tentures garnissant tout l'intérieur. Sur le catafalque mortuaire furent placés les insignes épiscopaux ; par devant une carouche aux armes du défunt. La maîtrise de la cathédrale sous la direction de l'abbé Carnicelly, est à la tribune ; autour de l'orgue tenu par M. l'abbé Jarry, dans un chœur, la messe est chantée par M. le chanoine Alard.

L'église était comble. A l'issue de l'office Mgr Chateaufort se dirige vers la chaire. La foule accoutumée à l'éloge funèbre du prélat, M. l'abbé Jarry, Doyen de la cathédrale, revêtu des ornements épiscopaux, préside la fin des osseques et donne l'absoute.

Le cortège se rend au cimetière, le corps est déposé dans le caveau du prélat et Mgr de Tarentaise chante les dernières prières.

SAINT-HONORE-LES-BAINS

Convocation. — Les membres de la section U. N. C. de Saint-Honoré, sont invités à assister aux osseques de Mlle Marie d'Espoules, infirmière de la S. B. M., décédée des suites de maladie contractée en soignant les blessés dans la zone des armées pendant la guerre, qui auront lieu le 4 février, à 10 heures.

Le service sera célébré dans la section chez M. Perrot, trésorier, à 9 h. 45.

POUILLY-SUR-LOIRE

Osseques de combattant. — Dimanche dernier ont eu lieu les osseques de l'adjudant Eugène Mouton, âgé de 28 ans, tué au combat le 30 novembre 1914, des suites de maladie contractée dès le début de la guerre ; malgré les mauvais temps, une foule nombreuse accompagnait le corps de notre regretté compatriote, qui fut inhumé dans un caveau, dans un discours a rappelé la vie de Mouton, mort pour la France.

Etat civil : Décès, Jean-Baptiste Guillaumont, 80 ans, 1, rue de Paris ; Charles Bourdon, 71 ans, 1, rue de Paris ; Marie Giverson veuve Hardoin, 70 ans, 16, rue de l'Aiguillon ; Emille Blondin, 42 ans, 15, rue de la Barre ; Louis Planchon, 71 ans, 1, rue de Paris ; Genevieve Piquet, épouse Marotte, 49 ans, 1, rue de Paris.

Publication de mariage. — Florent Boulet, 54, rue du Commerce et Madeleine Monclain, 62, rue Ferdinand-Gambon.

FOURCHAMBAULT

Hier a eu lieu le départ de la colonne chinoise du campement du Matériel Roulat de Garchizy.

Les Chinois quittant notre pays étaient au nombre de 80 environ, ce départ s'est très bien effectué sous la surveillance de la brigade de gendarmerie de Fourchambault.

Les Chinois sont dirigés directement sur Marseille.

Contravention. — Pour avoir fermé son établissement après l'heure réglementaire, M. Bourcier, Hôtel du Nivernais, se voit dressé une contravention.

Arrestation. — Garcia Angulo, sujet espagnol, a été arrêté pour coups et blessures, par la gendarmerie de Fourchambault et écroué à la prison de Nevers.

Vol. — Jeanne et Alice Néroux, qui ont été prises en flagrant délit de vol d'effets au préjudice de M. Ledoux seront poursuivies.

Secours mutuels. — Le conseil d'administration de la Société de Secours Mutuel la Bienvenue du M. R. informe ses adhérents que la réunion générale aura lieu le 5 février, dans une des salles de la mairie de Fourchambault à 14 heures.

Ordre du jour : Compte-rendu du bilan ; nomination du conseil définitif ; cotisations mensuelles.

DEPART DES CHINOIS

Hier a eu lieu le départ de la colonne chinoise du campement du Matériel Roulat de Garchizy.

Les Chinois quittant notre pays étaient au nombre de 80 environ, ce départ s'est très bien effectué sous la surveillance de la brigade de gendarmerie de Fourchambault.

Les Chinois sont dirigés directement sur Marseille.

Contravention. — Pour avoir fermé son établissement après l'heure réglementaire, M. Bourcier, Hôtel du Nivernais, se voit dressé une contravention.

Arrestation. — Garcia Angulo, sujet espagnol, a été arrêté pour coups et blessures, par la gendarmerie de Fourchambault et écroué à la prison de Nevers.

Vol. — Jeanne et Alice Néroux, qui ont été prises en flagrant délit de vol d'effets au préjudice de M. Ledoux seront poursuivies.

Secours mutuels. — Le conseil d'administration de la Société de Secours Mutuel la Bienvenue du M. R. informe ses adhérents que la réunion générale aura lieu le 5 février, dans une des salles de la mairie de Fourchambault à 14 heures.

Ordre du jour : Compte-rendu du bilan ; nomination du conseil définitif ; cotisations mensuelles.

NEVERS

Itinéraire du Conseil de revision en 1922, dans le département

Etrangers au département : jeudi 2 mars 1922, à 14 heures.

Decize : lundi 6 mars 1922, à 9 h. 3/4. Saint-Benin-d'Azy : mardi 7 mars, à 10 h. Saint-Saulge : mardi 7 mars, à 15 heures. Dornes : mercredi 8 mars, à 14 heures.

Nevers : vendredi 10 mars, à 9 heures. La Charité : lundi 13 mars, à 9 h. 3/4. Pouilly : mardi 14 mars, à 14 heures. Cosne : mercredi 15 mars, à 14 h. 3/4. Saint-Amand-en-Puisaye : jeudi 16 mars, à 10 heures.

Donzy : jeudi 16 mars, à 15 heures. Prémy : lundi 20 mars, à 9 h. 3/4. Corbigny : mardi 21 mars, à 9 h. 3/4. Lormes : mardi 21 mars, à 15 heures. Tannay : mercredi 22 mars, à 9 heures.

Clamecy : mercredi 22 mars, à 15 heures. Varry : jeudi 23 mars, à 9 h. 3/4. Brion : jeudi 23 mars, à 14 h. 3/4. Saint-Pierre-le-Moutier : lundi 27 mars, à 14 h. 3/4.

Pougues : mardi 28 mars, à 9 heures. Châtillon : jeudi 30 mars, à 10 heures. Fours : mardi 4 avril, à 15 heures. Luzay : mercredi 5 avril, à 9 heures. Moulins-Engilbert : mercredi 5 avril, à 15 heures.

Château-Chinon : jeudi 6 avril, à 9 heures. Montsauche : jeudi 6 avril, à 15 heures.

Séance de clôture : le 15 avril 1922, à 14 heures.

UNION DES OFFICIERS DE COMPLEMENT DES 5^E ET 8^E SUBDIVISIONS

Les membres du Comité de l'U. D. O. C. N. prient instamment tous leurs camarades de bien vouloir assister aux osseques du sous-lieutenant de réserve Marcel d'houneur, qui auront lieu le 4 février courant, à 10 heures du matin, en l'église Cathédrale.

AVIS TRES IMPORTANT

La PARASOLERIE MODERNE, 26, avenue de la Gare, Nevers, informe son aimable clientèle qu'elle mettra en vente à partir du jeudi 2 février, pendant les jours suivants, différentes fins de séries de sacs pour dames et mallettes pour les voyages.

Ces articles déclassés, seront vendus avec grande différence de prix. Voir les étalages. Rayon spécial d'articles de voyage.

PRISE D'ARMES A NEVERS

Malgré l'inclémence du temps, de nombreuses personnes ont assisté à la prise d'armes du 13^e d'infanterie. La revue des troupes, présentée par le lieutenant-colonel Sallé, a été passée par le colonel Santos-Cotin dans l'allée centrale du Parc.

Mr Boy, qui se porte partie civile, dépose des conclusions tendant à condamner le prévenu de 500 à 5.000 francs de dommages-intérêts envers la Régie.

MM. Huet, négociant en vins, Jean Stève Georges Penet, épicer à Vagny, et Jean Grisar, couvreur à Nevers, viennent déclarer que M. Barry avait pour habitude de procéder au coupage de son vin, lorsqu'un lit était presque vide.

Pour supplément d'informations, le tribunal décide de renvoyer l'affaire pour entendre l'inspecteur des fraudes qui dressa le procès.

— Joséphine Laumain fait opposition à un jugement qui la condamne à 10 francs d'amende pour maraude. Le tribunal confirme le jugement après déposition du gendarme Lacroix.

Berthe Morgat et François Coquet, soldat, sont prévenus d'adultère et de complicité d'adultère, 25 francs d'amende chacun.

— André Derret, de Saint-Germain-Chasnay, est prévenu d'adultère, fin 1921, à diverses reprises, frauduleusement soustrait une somme d'argent et une certaine quantité de marchandises d'épicerie, au préjudice de la veuve Francon, épicière dans la même commune.

Un témoin a aperçu Derret qui, à pieds nus et quatre bottes à la main, pénétrait dans le magasin de Mme Francon pendant l'absence de cette dernière.

Un autre témoin a surpris Derret alors qu'il se trouvait « dans l'armoire de Mme Francon ».

Après plaidoirie de M^e Hugon, le tribunal condamne Derret à trois mois de prison avec sursis et à 50 francs d'amende.

STATISTIQUE DE L'ABATTOIR MUNICIPAL

Animaux abattus pour l'intérieur. — 14 taureaux pesant 9.950 k., 37 bœufs pesant 25.360 kilos, 88 vaches pesant 48.670 k., 294 veaux pesant 35.892 k., 430 moutons pesant 14.905 k., 343 porcs pesant 48.306 k., 4 chevaux pesant 249 k., 83 chèvres pesant 8.046 k. (dépeçés) ; 5 ânes pesant 456 k. (dépeçés).

Animaux abattus pour l'extérieur. — 3 bœufs pesant 1.082 k., 6 vaches pesant 1.411 k., 1 veau pesant 48 k., 2 moutons pesant 39 k., 10 porcs pesant 837 k.

Viandes foraines inspectées. — 7588 k. de bœuf, 282 k. de veau, 11 k. de mouton, 1.822 k. de porc, 193 saisis, — 193 k. de bœuf, 700 k. de vache, 525 k. de cheval.

AVIS AUX CITOYENS SUISSES

Les ressortissants suisses possédant des droits de propriété ou de gages, des titres de la dette autrichienne et hongroise, non gagés, d'ancien-guerre, sont invités à s'adresser de suite au Consulat de Suisse, à Dijon, qui leur renseignera sur la marche à suivre pour l'estampillage de ces titres.

Le temps. — Température : maxima : + 10° ; minima : + 4°.

Pression atmosphérique : 6 heures du matin, 750 mm/m ; midi, 745 ; 18 heures, 743.

Temps probable : La pluie toujours, avec température douce.

(Communiqué par M. Perrot, officier, Place Président-Wilson, Nevers).

Association des Mutuels de la guerre.

— Les membres de l'Association des Mutuels de la guerre sont priés d'assister aux osseques de leur camarade Blondin, décédé, 15, rue de la Barre, à Nevers, et qui auront lieu le 4 février, à 9 heures.

Réunion à la maison mortuaire.

Poilus Nivernais. — Les Poilus Nivernais sont instamment priés d'assister, munis de leur insigne, à la levée des corps de quatre de nos héros nivernais, qui auront lieu le 4 février, à 9 heures, à la gare de Nevers.

Ensuite les corps seront ramenés au dépôt mortuaire, Hall de Vertpré.

Caisse d'épargne. — Opérations du mois de janvier 1922 : versements, 1.000.654 fr. 90 ; remboursements, 866.070 fr. 39.

Trouvailles. — Réclamer à M. Hourcade, préposé en chef de l'octroi au bureau central du Marché Carliot, une toque à : Mme Franck, 6, rue de Rome, un chapelet ; à Mme Georgette Petit, 38, rue du 14-Juillet, une blouse à tabac ; à M. Renaud, 34, rue de Paris, une montre en or de chasse ; à M. Marquis, 14, rue Saint-Genevieve, un parapluie ; au bureau de police, deux billets de banque et un binocle.

Etat civil : Décès, Edouard Garnier, 75 ans, 1, rue de Paris ; Pierre Renaud, 70 ans, 1, rue de Paris ; Charles Bourdon, 71 ans, 1, rue de Paris ; Marie Giverson veuve Hardoin, 70 ans, 16, rue de l'Aiguillon ; Emille Blondin, 42 ans, 15, rue de la Barre ; Louis Planchon, 71 ans, 1, rue de Paris ; Genevieve Piquet, épouse Marotte, 49 ans, 1, rue de Paris.

Publication de mariage. — Florent Boulet, 54, rue du Commerce et Madeleine Monclain, 62, rue Ferdinand-Gambon.

FOIRE FRANÇAISE

Voici les noms des propriétaires ayant eu des animaux primés à la dernière foire. MM. Alfred Bain, de Ménétréol, commune de Saint-Père ; Sébastien de Bouillier, Dion, de Rosières, com. de Saint-Père ; Coquillet, de Villeprevoir ; Juncerey, de La Celle ; Merlin Prosper, de Saint-Vincent ; Ladiet, de La Celle ; L. Coullans, 12 ; vaches, 40 ; porcs, 30 ; nouvains, 15.

Baisse assez importante sur les cours en général.

Caisse d'épargne. — Séances des 28, 29 et 30 janvier : versements, 80.740 fr. ; remboursements, 54.543 fr. 90.

Etat civil : Naissances. — Jean Mouffon ; — Georges Jalquin ; — René Chaudron ; — Marguerite Dapigny ; — Germaine Mannevy ; — Marie Mouton.

Decès. — Gilbert Fauconner, 78 ans ; — Adolphe Paquette, 78 ans ; — Roger Pouchet, 2 ans ; — Pierre Guillet, 74 ans ; — Edme Doulet, 85 ans.

Publication de mariage. — Florent Boulet, 54, rue du Commerce et Madeleine Monclain, 62, rue Ferdinand-Gambon.

Etat civil : Naissances. — Jean Mouffon ; — Georges Jalquin ; — René Chaudron ; — Marguerite Dapigny ; — Germaine Mannevy ; — Marie Mouton.

Decès. — Gilbert Fauconner, 78 ans ; — Adolphe Paquette, 78 ans ; — Roger Pouchet, 2 ans ; — Pierre Guillet, 74 ans ; — Edme Doulet, 85 ans.

Publication de mariage. — Florent Boulet, 54, rue du Commerce et Madeleine Monclain, 62, rue Ferdinand-Gambon.

Etat civil : Naissances. — Jean Mouffon ; — Georges Jalquin ; — René Chaudron ; — Marguerite Dapigny ; — Germaine Mannevy ; — Marie Mouton.

Decès. — Gilbert Fauconner, 78 ans ; — Adolphe Paquette, 78 ans ; — Roger Pouchet, 2 ans ; — Pierre Guillet, 74 ans ; — Edme Doulet, 85 ans.

Publication de mariage. — Florent Boulet, 54, rue du Commerce et Madeleine Monclain, 62, rue Ferdinand-Gambon.

Etat civil : Naissances. — Jean Mouffon ; — Georges Jalquin ; — René Chaudron ; — Marguerite Dapigny ; — Germaine Mannevy ; — Marie Mouton.

Decès. — Gilbert Fauconner, 78 ans ; — Adolphe Paquette, 78 ans ; — Roger Pouchet, 2 ans ; — Pierre Guillet, 74 ans ; — Edme Doulet, 85 ans.

Publication de mariage. — Florent Boulet, 54, rue du Commerce et Madeleine Monclain, 62, rue Ferdinand-Gambon.

Etat civil : Naissances. — Jean Mouffon ; — Georges Jalquin ; — René Chaudron ; — Marguerite Dapigny ; — Germaine Mannevy ; — Marie Mouton.

Decès. — Gilbert Fauconner, 78 ans ; — Adolphe Paquette, 78 ans ; — Roger Pouchet, 2 ans ; — Pierre Guillet, 74 ans ; — Edme Doulet, 85 ans.

Publication de mariage. — Florent Boulet, 54, rue du Commerce et Madeleine Monclain, 62, rue Ferdinand-Gambon.

Etat civil : Naissances. — Jean Mouffon ; — Georges Jalquin ; — René Chaudron ; — Marguerite Dapigny ; — Germaine Mannevy ; — Marie Mouton.

Decès. — Gilbert Fauconner, 78 ans ; — Adolphe Paquette, 78 ans ; — Roger Pouchet, 2 ans ; — Pierre Guillet, 74 ans ; — Edme Doulet, 85 ans.

Publication de mariage. — Florent Boulet, 54, rue du Commerce et Madeleine Monclain, 62, rue Ferdinand-Gambon.

Etat civil : Naissances. — Jean Mouffon ; — Georges Jalquin ; — René Chaudron ; — Marguerite Dapigny ; — Germaine Mannevy ; — Marie Mouton.

Decès. — Gilbert Fauconner, 78 ans ; — Adolphe Paquette, 78 ans ; — Roger Pouchet, 2 ans ; — Pierre Guillet, 74 ans ; — Edme Doulet, 85 ans.

Publication de mariage. — Florent Boulet, 54, rue du Commerce et Madeleine Monclain, 62, rue Ferdinand-Gambon.

Etat civil

Marché de la Villette

du 2 février
Aménés. — Bœufs, 1.510; vaches, 761; taureaux, 279; veaux, 1.139; moutons, 8.156; porcs, 4.005.

PHYSIONOMIE DU MARCHÉ
Gros bétail. — Petits arrivages, vente calme, à des cours sans changement notable.

Halles centrales-Paris
du 2 février
VIANDES. — Cours moyen au kilo:

Beuf. — Quart derrière, 1^{re} qualité, 4.80; aloyau, 1^{re} qualité, 7.50; paleron, 1^{re} qualité, 3.50. Mouton. — Entier, 1^{re} qualité, 9.40; épauille, 1^{re} qualité, 10.70; poitrine, 1^{re} qualité, 4.80.

MARCNÉ DE LYON-VAISE
du 2 février
Moutons. — Aménés et vendus 272. Prix extrêmes de 700 à 900. Cours maintenus.

MARCHÉ LIBRE DE PARIS
Blés. — En blés de Beauce, Orléans et Touraine, 67.50 à 69.00.

MARCHÉ DES INNOCENTS
Nouvelles d'Algérie, 130 à 200 francs contre 120 à 230 francs.

FEUILLETON DE PARIS-CENTRE
— 29 —

Le Parfum de la Dame en noir

Par Gaston LEROUX

X. — LA JOURNÉE DU 11 (suite)

Donc, dans la tempête, s'accrochant à mon bras, la Dame en noir appelait Roulettable et une fois encore Roulettable nous échappa, bondit, se sauva à travers la nuit en criant: « Le parfum de la Dame en noir! Le parfum de la Dame en noir! »

La malheureuse sanglotait. Elle m'entraîna vers la tour. Elle frappa de son poing désespéré à la porte que Bernier nous ouvrit et elle se s'arrêta point de pleurer. Je lui disais des choses banales, la suppliai de se calmer, et cependant j'avais donné ma fortune pour trouver des mots qui, sans lui faire comprendre que je prenais au drame qui se jouait entre la mère et l'enfant.

Brusquement, elle me fit entrer à droite, dans le salon qui précédait la chambre du vieux Bob, sans doute parce que la porte en était ouverte. Là, nous allions être aussi seuls que si elle m'avait fait entrer chez elle, car nous avions comme le vieux Bob travaillé tard dans la Tour du Téméraire.

Mon Dieu! Dans cette soirée horrible, le souvenir de ce moment que je passai en face de la Dame en noir n'est pas le moins douloureux. J'y fus mis à une épreuve à laquelle je ne m'attendais point, et quand, à brûle-pourpoint, sans qu'elle prit même le temps de nous plaindre de la façon dont nous venions d'être traités par les éléments

CREDIT NATIONAL

pour faciliter la réparation des dommages causés par la guerre.

ÉMISSION de BONS DÉCENNAUX 6% de 500 fr.

rapportant 30 francs d'intérêts annuels nets de tous impôts présents et futurs, payables par semestre, et d'avance, les 5 août et 5 février de chaque année.

Prix d'émission: 497 francs Net à verser: 482 francs

COURSE DE PARIS du 2 février

3 % 36,50; 3 % amortissable, 37 3/4; 4 % 1914, 37,20; 5 % 1915-16, 78,95; 4 % 1917, 64,60; 4 % 1918 non lib., 64,25; Ouest-État 4 % 319; Tunis 1902, 264; Afrique Occidentale, 315,25; Ville de Paris 1899, 251; 1910 3 %, 230,25; 1912, 208; 1913, 208; Banque de France, 5570; Comptoir d'Escompte, 934; Crédit Foncier, 776; Oblig. comm. 1912, 170; Oblig. Fonc. 1909, 122,35; 3 % 1917 lib., 266,25; Crédit Lyonnais, 1912, 208; Communis. 1899, 277,25; Fonc. 1910, 210,50; Est, 620; Lyon, 812; Métro, 710; Nord, 909; Orléans, 891; Ouest, 628,50; Métro, 391; Nord-Sud, 171; Suez, 5890; Argentine 1900, 77; Italien 3 1/2, 42,30; Japon 1910, 140; Russes 1887, 18; 1890 3 %, 16; Consolids, 21,75; 1891 3 %, 16,75; Lure Unifié, 40,30; Brianks, 122; Rio-Tinto, 1590; Sosnowice, 660.

CHANGES

London, 51,33; New-York, 11 9/25; Allemagne, 5 27/32; Suisse, 232 3/4; Italie, 55 1/4; Espagne, 165; Hollande, 412 1/2; Danemark, 245 1/4; Suède, 305; Belgique, 55 3/8; Noie de 191 1/2.

BULLETIN FINANCIER

Paris, 1^{er} février. — Dès l'ouverture le Parquet semblait mieux disposé, puis les abaissements de positions intervenant, provoquant la retraite de tous les cours.

L'émission du Crédit National qui vient de commencer draine évidemment une grande partie des capitaux disponibles. D'autre part, la discussion des grands problèmes internationaux nous maintient dans une expectative febrile et délicate.

En somme, le marché est légèrement mieux, notamment sur les Aurores et les Autochtones. La Financière est très demandée.

Nous 3 % perpétuel s'inscrit à 56,45. Les émissions du Crédit National sont fermes: 1912, 461; 1920, 463; 1921, 502; 1922, 463; 1923, 487,25.

Les fonds russes se maintiennent: Consolids, 21,75; 1891, 21,75; 1900, 20,45; Turcs caisses, 10,15; 1915, 10,15.

Les établissements de crédit sont irréguliers: Banque de Paris, 1186; Comptoir, 935; Foncier, 710; Nationale de Crédit, 642; Lyonnais, 1912; Banque Union Parisienne, 650; Crédit Mobilier, 390.

Les chemins français sont délaissés. Des réalisations ont encore pesé sur les Valeurs Industrielles: Suez, 5780; Panaroya, 830; Thomson, 725; Métaux, 655; Alu. ind., 410.

Les valeurs de navigation n'ont plus d'intérêt: présentement, presque toutes nos grandes entreprises de ce groupe travaillent à perte.

Le Rio Tinto est en nouvelle réaction à 1388. Baldo lève à 370.

Les valeurs chimiques subissent une dépression résultant de la situation générale, dans laquelle évolue cette industrie.

Phosphates de Gafsa sont tous en recul marqué.

De nouvelles réalisations affectent sérieusement les sucrières. Raffinerie Say particulièrement atteinte, termine en moins value sensible à 1530.

Les valeurs russes sont plus lourdes. Brianks, 122; 1891, 21,75; Sosnowice, 670; Le Platino introduit aujourd'hui au Parquet s'inscrit à 64.

À la suite d'une nouvelle tendance se concernant une augmentation de capital, absolument inédite, les réalisations se sont produites sur l'action Riozans d'Extrême-Orient. La situation industrielle de cette société est très encourageante puisqu'elle est marquée par des résultats en progression constante.

Les Pétrolifères font meilleure contenance: Royal Dutch, 17400; Shell, 220; Mexican Eagle, 189,50.

Candélabres termes Financière en avance à 407. Malheur Arrangement en hausse tendre à 10, par contre Padang alourdi à 121.

Reprise des Aurores: Goldfields, 40; Rand Mines, 100.

La Uth Copper rebrousse chemin ainsi que nous l'avions prévu.

Autres valeurs: Impregator tension mais transactions calmes peu importantes. Livre 51,53; Dollar, 12,05; Mark, 5 29/32; Belgique, 95; Pérou, 182 1/2; Lire, 55 1/2; Prague, 23; Roumanie, 9; Suisse, 335; Vienne, 0 3/8.

L'Imprimeur Financier, 55, rue Saint-Lazare Paris.

PASTILLES MIRATOR Constipation CHATELUGUYON

THÉ CHAMBARD

le plus agréable des Purgatifs, le meilleur remède de la CONSTIPATION

FOURRAGES ET PAILLES

LA CHAPELLE (Plaine Saint-Denis). — On cote suivant qualité: Paille de blé, 45 à 65; paille d'avoine, 50 à 70; regain de seigle, 60 à 100; luzerne, 245 à 285; regain, 235 à 275; foin, 225 à 270.

Théâtres & Cinémas

AUTON. — L'Impresario Ch. Baret, donnera le 11 février. Et moi, je le dis qu'elle t'a fait de l'œil.

FOURCHAMBAULT

AVIS. — La Direction du CENTRAL CINEMA nous prie d'annoncer qu'elle projetera sur son écran, le film de la rencontre CARPENTIER-CROIX.

HERNIE

Un des nouveaux appareils brevetés de A. CLAVIERE, conçus et établis entièrement dans les Etablissements A. CLAVIERE, qui sont reconnus par tous comme les plus modernes, les plus scientifiques et les plus considérables du monde entier.

DISPARITION TOTALE

Les merveilleux Appareils de A. CLAVIERE essentiellement sérieux et scientifiques, reconnus par plus de 6.000 Docteurs-Médecins, adoptés par quatre millions (4.000.000) de personnes, sont le dernier mot de l'Art herniaire.

La réputation mondiale des Etablissements A. CLAVIERE est fondée sur quarante années de travaux, d'inventions et de succès ininterrompus, et non pas sur des réclames tapageuses et outranciers.

Si vous souffrez de Hernie, déplacements d'organes, Obésité, Varices, etc., ne manquez donc pas d'aller voir l'éminent Spécialiste des Etablissements A. CLAVIERE, qui vous recevra de 9 h. à 4 heures dans les villes suivantes en prodiguant gracieusement à toutes les personnes qui lui feront visite les bons et loyaux conseils de sa haute compétence professionnelle.

CORIGNY, vendredi 3 février, Hôtel du Commerce.

NEVERE, samedi 4, Hôtel de France.

COGNAC, dimanche 5, Hôtel du Cerf.

LA CHARITE, lundi 6, Hôtel du Grand Moulin.

PRENAY, mardi 7, Hôtel de la Poste (jusqu'à 2 heures).

DECIZE, mercredi 8, Hôtel du Commerce.

CLAMECY, jeudi 9, Hôtel de la Poste.

PARIS, vendredi 10, Hôtel de la Tour (Place de la Halle) jusqu'à 2 h.

NERONDES, mercredi 15, Hôtel du Lion d'Or.

LUCY LEVY, lundi 20, Hôtel du Commerce (Bouillon) jusqu'à 2 h.

Un éminent Spécialiste Collaborateur recevra également de 9 h à 4 h.

AUTON vendredi 3 février, Hôtel Terminus.

Geint. Pjs perfectionnées

contre les Affections de la matrice, Rein mobile, Pisse abdominale, Obésité, etc., les plus efficaces, les plus légères, les plus agréables à porter.

Modèles nouveaux et exclusifs des Etablissements A. CLAVIERE, 234, faubourg Saint-Martin, PARIS.

La Reine des Montres

pour HOMME ou DAME imitant l'or à s'y méprendre.

Garantie sur bulletin contre tout vice de fabrication.

Pour Homme, Dame ou Enfant, 47,50 Garçonnet, avec chaîne-radiant.

Donner un tel déclin de prix n'est pas un hasard. C'est un geste de confiance et de confiance. Le montant de la commande, plus 1 fr. 50 par port, est en espèces, sans aucune commission.

PÉTROLIFÈRES & ANCIENNETÉ, Manufacture Principale d'Horlogerie à BESANCON (Doubs).

(Dames à Besancon, Mouton, Villiers-le-Lac)

Importation: 10 fr. par port, à recevoir à Besancon, en garantie spéciale, sous dominiol d'au pendant 5 ans à l'entretien et à toutes réparations gratuites.

Le Secrétaire-Gérant: Abel LAMY. Imprimerie de PARIS-CENTRE, NEVERE.

AVIS MORTUAIRES

Vous êtes prié d'assister au Service et Enterrement de M. Pierre PERREAS, décédé à Paris, le 25 janvier 1932, muni des Sacraments de l'Eglise. Ses obsèques auront lieu le samedi 4 février, à 10 heures, en l'Eglise de Saint-Honoré-les-Bains, où l'on se réunira. Il ne sera pas envoyé de lettres de faire-part, le présent avis en tenant lieu.

Vous êtes prié d'assister au Convoi, Service et Enterrement de M. Jeanne COUDEAUX, caporal au 10^e régiment d'infanterie, médaille militaire et croix de guerre, mort pour la France, à Vallois (Meurthe-et-Moselle), le 1^{er} septembre 1914, dans sa 22^e année. Ses obsèques auront lieu le 5 février, en l'Eglise de Fours. On se réunira à la mairie, dépôt mortuaire, le soir à 2 heures un quart.

De la part de: M. et Mme Henri Coudeaudier, ses père et mère, M. et Mme François Coudeaudier et leur fils, M. Louis Coudeaudier, Mlle Hélène Coudeaudier, ses frères, sœur, belle-sœur et neveu, et de toute la famille. Il ne sera pas envoyé de lettres de faire-part, le présent avis en tenant lieu.

Vous êtes prié d'assister au Convoi, Service et Enterrement de M. le sous-lieutenant Georges VALETTE, mort à l'ennemi. Ses obsèques auront lieu le 4 février courant, à 10 heures, en l'Eglise de Fours. La levée du corps aura lieu au domicile de M. et Mme Coudeaudier, à Fours, le 3 février, à 10 heures. De la part de: M. et Mme veuve Valette, sa mère; Mme veuve Honore Mariton et ses enfants, ses sœur et neveux, et de toute la famille. Il ne sera pas envoyé de lettres de faire-part, le présent avis en tenant lieu.

Vous êtes prié d'assister au Convoi, Service et Enterrement de M. Pierre PERREAS, décédé à Paris, le 25 janvier 1932, muni des Sacraments de l'Eglise. Ses obsèques auront lieu le samedi 4 février, à 10 heures, en l'Eglise de Saint-Honoré-les-Bains, où l'on se réunira. Il ne sera pas envoyé de lettres de faire-part, le présent avis en tenant lieu.

Vous êtes prié d'assister au Convoi, Service et Enterrement de M. Monsieur Emile-Jacques BLONDIN, décédé, en son domicile, à NEVERE, 15, rue de la Barre, dans sa 42^e année, muni des Sacraments de l'Eglise. Ses obsèques auront lieu le samedi 4 février, à 9 h. 30, en l'Eglise de Cully (Cher).

De la part de: Mme Emile Blondin, sa veuve; M. Camille Blondin, son fils; M. et Mme Fontaine, ses beaux-parents, de ses frères et sœurs, de ses frères et belles-sœurs, et de toute la famille. Il ne sera pas envoyé de lettres de faire-part, le présent avis en tenant lieu.

Vous êtes prié d'assister au Convoi, Service et Enterrement de M. Jean-Baptiste BUISSON, soldat au 35^e régiment d'infanterie, médaille militaire, mort pour la France, au combat sur la Vesle (Aisne), le 5 août 1918, dans sa 30^e année, inhumé au cimetière militaire de Branses. Ses obsèques auront lieu le dimanche 5 février, à 13 h. 30, en l'Eglise de Magny-Cours, sa paroisse.

De la part de: M. et Mme Buisson, ses père et mère; Mme veuve Droin, sa grand-mère, de ses frères, sœur, beaux-frères, belles-sœurs, neveux, nièces, et de toute la famille. Il ne sera pas envoyé de lettres de faire-part, le présent avis en tenant lieu.

Vous êtes prié d'assister au Convoi, Service et Enterrement de M. Jean MARILLER, instituteur à Champallment, décédé subitement à Bourdon dans sa 55^e année. Ses obsèques auront lieu le dimanche 5 février, à 13 heures, en l'Eglise de Bourdon.

De la part de: M. et Mme Marillier, sa veuve; Mlle Martine Marillier, sa fille; M. et Mme Desnoyers, ses beaux-parents; M. et Mme Lejal, ses beaux-frères et sœur, et de toute la famille. Il ne sera pas envoyé de lettres de faire-part, le présent avis en tenant lieu.

Vous êtes prié d'assister au Convoi, Service et Enterrement de M. Jean MARILLER, instituteur à Champallment, décédé subitement à Bourdon dans sa 55^e année. Ses obsèques auront lieu le dimanche 5 février, à 13 heures, en l'Eglise de Bourdon.

De la part de: M. et Mme Marillier, sa veuve; Mlle Martine Marillier, sa fille; M. et Mme Desnoyers, ses beaux-parents; M. et Mme Lejal, ses beaux-frères et sœur, et de toute la famille. Il ne sera pas envoyé de lettres de faire-part, le présent avis en tenant lieu.

Vous êtes prié de vouloir bien assister au Convoi, Service et Enterrement de M. Jean MARILLER, instituteur à Champallment, décédé subitement à Bourdon dans sa 55^e année. Ses obsèques auront lieu le dimanche 5 février, à 13 heures, en l'Eglise de Bourdon.

De la part de: M. et Mme Marillier, sa veuve; Mlle Martine Marillier, sa fille; M. et Mme Desnoyers, ses beaux-parents; M. et Mme Lejal, ses beaux-frères et sœur, et de toute la famille. Il ne sera pas envoyé de lettres de faire-part, le présent avis en tenant lieu.

Vous êtes prié d'assister au Convoi, Service et Enterrement de M. Joseph COGNON, de 4^e régiment de génie, chevalier de la Légion d'honneur et décoré de la croix de guerre, mort pour la France, à Nompette (Vosges), le 29 août 1914. L'inhumation aura lieu le samedi 4 février 1932, à 10 heures, en l'Eglise d'Anthion. On se réunira à l'Eglise de Anthion.

De la part de: M. et Mme veuve Cognon, sa mère; M. Marcel Cognon, son fils, et de toute la famille. Il ne sera pas envoyé de lettres de faire-part, le présent avis en tenant lieu.

FORTIFIEZ-VOUS

En prenant la QUINQUINAINE, en versant un flacon de QUINQUINAINE dans un litre de vin de table, vous obtiendrez le meilleur des fortifiants pour 2 fr. 75.

Pharmacie Reuillon et Pharmacie Nouvelle, 3, rue des Artilleurs, NEVERE, 3 fr. 50 franco domicile.

FETIT FORMULAIRE MATHEMATIQUE. Table de logarithmes, des lignes trigonométriques, des carrés et des cubes, des racines carrées et cubiques, des degrés, des intérêts, de la mortalité, etc., etc.

1 volume in-16 de 36 pages, cartonné, 5 francs. Pour paraître dans les premiers mois de 1932.

Chefiers Ministériels

Etudes de: M. DURIN, notaire, à Pougues-les-Eaux (Nièvre).

M. Eugène ANCELOT, avocat, Paris, 44, rue des Mathurins.

VENTE SUR LICITATION. Au plus offrant et dernier enchérisseur, en l'étude et par le ministère de M. DURIN, notaire à Pougues-les-Eaux (Nièvre), d'une

PROPRIÉTÉ. Située à Fourchambault (Nièvre), rue Ledru-Rollin et rue de Chantolle.

L'adjudication aura lieu le dimanche 13 février 1932, à 14 heures.

On fait savoir à tous ceux qu'il appartiendra: Qu'en exécution d'un jugement rendu par le 2^e chambre du Tribunal civil de la Seine, le 9 décembre 1931, en ce qui concerne la succession de M. et Mme ANCELOT, décédés, et de leur fille, Mlle Marie-Anne ANCELOT, épouse de M. Charles-Théodore Dupriol, épouse assistée et autorisée de M. Edme Grambert, en son vivant, à l'usine à gaz, avec un tiers de la propriété à Paris, 243, rue de Clichy;

Mme Louise Dupriol, épouse assistée et autorisée de M. Edme Grambert, en son vivant, à l'usine à gaz, avec un tiers de la propriété à Paris, 243, rue de Clichy;

Mme Louise Dupriol, épouse assistée et autorisée de M. Edme Grambert, en son vivant, à l'usine à gaz, avec un tiers de la propriété à Paris, 243, rue de Clichy;

Mme Louise Dupriol, épouse assistée et autorisée de M. Edme Grambert, en son vivant, à l'usine à gaz, avec un tiers de la propriété à Paris, 243, rue de Clichy;

Mme Louise Dupriol, épouse assistée et autorisée de M. Edme Grambert, en son vivant, à l'usine à gaz, avec un tiers de la propriété à Paris, 243, rue de Clichy;

Mme Louise Dupriol, épouse assistée et autorisée de M. Edme Grambert, en son vivant, à l'usine à gaz, avec un tiers de la propriété à Paris, 243, rue de Clichy;

Mme Louise Dupriol, épouse assistée et autorisée de M. Edme Grambert, en son vivant, à l'usine à gaz, avec un tiers de la propriété à Paris, 243, rue de Clichy;

Mme Louise Dupriol, épouse assistée et autorisée de M. Edme Grambert, en son vivant, à l'usine à gaz, avec un tiers de la propriété à Paris, 243, rue de Clichy;

Mme Louise Dupriol, épouse assistée et autorisée de M. Edme Grambert, en son vivant, à l'usine à gaz, avec un tiers de la propriété à Paris, 243, rue de Clichy;

Mme Louise Dupriol, épouse assistée et autorisée de M. Edme Grambert, en son vivant, à l'usine à gaz, avec un tiers de la propriété à Paris, 243, rue de Clichy;

Mme Louise Dupriol, épouse assistée et autorisée de M. Edme Grambert, en son vivant, à l'usine à gaz, avec un tiers de la propriété à Paris, 243, rue de Clichy;

Mme Louise Dupriol, épouse assistée et autorisée de M. Edme Grambert, en son vivant, à l'usine à gaz, avec un tiers de la propriété à Paris, 243, rue de Clichy;

Mme Louise Dupriol, épouse assistée et autorisée de M. Edme Grambert, en son vivant, à l'usine à gaz, avec un tiers de la propriété à Paris, 243, rue de Clichy;

Mme Louise Dupriol, épouse assistée et autorisée de M. Edme Grambert, en son vivant, à l'usine à gaz, avec un tiers de la propriété à Paris, 243, rue de Clichy;

Mme Louise Dupriol, épouse assistée et autorisée de M. Edme Grambert, en son vivant, à l'usine à gaz, avec un tiers de la propriété à Paris, 243, rue de Clichy;

Mme Louise Dupriol, épouse assistée et autorisée de M. Edme Grambert, en son vivant, à l'usine à gaz, avec un tiers de la propriété à Paris, 243, rue de Clichy;

Mme Louise Dupriol, épouse assistée et autorisée de M. Edme Grambert, en son vivant, à l'usine à gaz, avec un tiers de la propriété à Paris, 243, rue de Clichy;

Mme Louise Dupriol, épouse assistée et autorisée de M. Edme Grambert, en son vivant, à l'usine à gaz, avec un tiers de la propriété à Paris, 243, rue de Clichy;

Mme Louise Dupriol, épouse assistée et autorisée de M. Edme Grambert, en son vivant, à l'usine à gaz, avec un tiers de la propriété à Paris, 243, rue de Clichy;

Mme Louise Dupriol, épouse assistée et autorisée de M. Edme Grambert, en son vivant, à l'usine à gaz, avec un tiers de la propriété à Paris, 243, rue de Clichy;

Mme Louise Dupriol, épouse assistée et autorisée de M. Edme Grambert, en son vivant, à l'usine à gaz, avec un tiers de la propriété à Paris, 243, rue de Clichy;

Mme Louise Dupriol, épouse assistée et autorisée de M. Edme Grambert, en son vivant, à l'usine à gaz, avec un tiers de la propriété à Paris, 243, rue de Clichy;

Mme Louise Dupriol, épouse assistée et autorisée de M. Edme Grambert, en son vivant, à l'usine à gaz, avec un tiers de la propriété à Paris, 243, rue de Clichy;

Mme Louise Dupriol, épouse assistée et autorisée de M. Edme Grambert, en son vivant, à l'usine à gaz, avec un tiers de la propriété à Paris, 243, rue de Clichy;

Mme Louise Dupriol, épouse assistée et autorisée de M. Edme Grambert, en son vivant, à l'usine à gaz, avec un tiers de la propriété à Paris, 243, rue de Clichy;

Mme Louise Dupriol, épouse assistée et autorisée de M. Edme Grambert, en son vivant, à l'usine à gaz, avec un tiers de la propriété à Paris, 243, rue de Clichy;

Mme Louise Dupriol, épouse assistée et autorisée de M. Edme Grambert, en son vivant, à l'usine à gaz, avec un tiers de la propriété à Paris, 243, rue de Clichy;

Mme Louise Dupriol, épouse assistée et autorisée de M. Edme Grambert, en son vivant, à l'usine à gaz, avec un tiers de la propriété à Paris, 243, rue de Clichy;

Mme Louise Dupriol, épouse assistée et autorisée de M. Edme Grambert, en son vivant, à l'usine à gaz, avec un tiers de la propriété à Paris, 243, rue de Clichy;

Mme Louise Dupriol, épouse assistée et autorisée de M. Edme Grambert, en son vivant, à l'usine à gaz, avec un tiers de la propriété à Paris, 243, rue de Clichy;

Mme Louise Dupriol, épouse assistée et autorisée de M. Edme Grambert, en son vivant, à l'usine à gaz, avec un tiers de la propriété à Paris, 243, rue de Clichy;

Mme Louise Dupriol, épouse assistée et autorisée de M. Edme Grambert, en son vivant, à l'usine à gaz, avec un tiers de la propriété à Paris, 243, rue de Clichy;

Mme Louise Dupriol, épouse assistée et autorisée de M. Edme Grambert, en son vivant, à l'usine à gaz, avec un tiers de la propriété à Paris, 243, rue de Clichy;

Mme Louise Dupriol, épouse assistée et autorisée de M. Edme Grambert, en son vivant, à l'usine à gaz, avec un tiers de la propriété à Paris, 243, rue de Clichy;

Mme Louise Dupriol, épouse assistée et autorisée de M. Edme Grambert, en son vivant, à l'usine à gaz, avec un tiers de la propriété à Paris, 243, rue de Clichy;

Mme Louise Dupriol, épouse assistée et autorisée de M. Edme Grambert, en son vivant, à l'usine à gaz, avec un tiers de la propriété à Paris, 243, rue de Clichy;

A LA GRANDE FABRIQUE

4, Place du Lycée (Ancien Grand Café Glacier) NEVERS

SOLDES PARDESSUS pour Hommes Valeur 210, 179, 149, 129, 79 Soldés à 169, 139, 103, 79, 49

Tous nos Articles d'Hiver sont vendus à des prix exceptionnels

C'est votre intérêt!!

Avant de faire vos achats visiter les **Grands MAGASINS DU STOCK**

11, Rue du Champ de Foire, NEVERS qui liquident aux prix les plus bas, des marchandises de toutes sortes provenant des Stocks Français, Américains et Anglais.

Seaux galvanisés neufs

à 3 fr., 4 fr. et 5 fr.
BASSINES rondes tôle galvanisée neuves 6 fr. pièce
BALAIS paille de riz, à 1 fr. et 1 fr. 50 pièce
BROSSES chiendent pour chevaux et à laver 1 fr. 50 pièce
BROSSES à habit et à reluire... 1 fr. pièce

Papier Carbone

Extra pour machine à écrire, la boîte de 100 feuilles 7 fr. 50
GROS REGISTRE de 252 pages, l'un 6 fr. 50
CRAYONS noir extra, marque « Richard Best New York », la douzaine 1 fr. 50
MOUSTIQUAIRES neufs, grande dimension tulle ou étamine, l'un 15 fr.
PAILLASSES toile croisée neuves, l'une 10 fr.
SABOTS GALOCHES neufs, pour homme et femme, la paire 5 fr.
CHAUSSENS de Strasbourg, la paire 6 fr. 50

DRAP D'ELBEUF

pure laine différentes teintes, larg. 140 le mètre..... 16.00

Lanternes 'Tempête' neuves.

à 4 fr. et 5 fr. l'une
Et quantité d'autres marchandises
Verres de Lanterne Tempête américaine
Lingerie, Couvertures, Bottes caoutchouc, Sous-Vêtements complets de travail, Chandails, Complets huilés, Imperméables, Pantalons à bretelle toile bleue, Veste croisée kaki, Chaussettes, Bâches, Toile à Bâche, Chemises, Fourrure de renard, Chaussures américaines et françaises, Cache-nez, Gants divers, Peignes, Pipes, Broses à dents, Cirage, Guvettes de toilettes, Tables pliantes, Licols, Tondeuses mécaniques pour chevaux, Tonne à eau, etc., etc.

Prix spéciaux par quantités.

Etablissement **LEBŒUF**, 11, R. du Champ de Foire, NEVERS

ON DEMANDE POUR TOUTE LA FRANCE

JEUNES GENS Hommes et Dames

pour représentation très facile, sans connaissances spéciales, pouvant rapporter de 40 à 50 francs par jour. Ecrire ou s'adresser à M. ROMANET, 10, rue Saint-Etienne, Nevers, 1^{er} étage. Si pas sérieux, s'abstenir.



Du 1^{er} au 22 Février

RÉCLAME

de Mouchoirs

Prix exceptionnels

Voir les Etalages à la

CHEMISERIE

New Sport

44, Rue du Commerce, 44.

NEVERS

FOURNISSEUR DE L'UNION P.-L.-M.



LA GORGE arrachée par la Toux

Les quintes de toux provoquent des sensations pénibles lamenant fréquemment de graves lésions. Les

Pastilles de Sœur Louise

Antiseptiques, Calmantes, Expectorantes sont le remède agréable, sûr et prompt pour guérir

Rhumes - Gripes - Toux Bronchites - Maux de gorge

La Boîte : 2 fr. 50.

Toutes Pharmacies et chez F. BERNAMONT, Ph^{en} 87, rue du Commerce - NEVERS

AVEC 10 FRANCS ON PEUT GAGNER 500.000 fr.

en achetant un Bon Panama garanti remboursable à 400 francs ou par 1 lot. Lots à gagner : 131 de 500.000 fr.; 131 de 250.000 francs ; 262 de 100.000 fr.; 13.100 de 1.000 fr. Tirage : 15 février prochain. Dès le premier versement de 10 fr., on est seul propriétaire du titre et l'on touche la totalité du lot gagné. Renseignements gratuits : timbre pour réponse. Envoyer 10 fr. au Crédit Central des Valeurs à Lots, place du Théâtre (à la Bourse), à Dijon.

GROS FABRIQUE DE BISCUITS DÉTAIL NOUGATINES. - DRAGEES

Spécialité de Boîtes pour Baptêmes : LES PLUS HAUTES RECOMPENSES AUX EXPOSITIONS INTERNATIONALES

- FONTENAY -

Conseur-Chocolatier 10 et 12, Place Guy-Coquille NEVERS - TELEPHONE 301 -

Machines Agricoles

André LUCET

26, Rue du Champ de Foire, NEVERS.

CHARRUES Distributeurs d'engrais
HERSES ARTICULEES TARARES
HERSES A RESSORTS TRIEURS
CULTIVATEURS BROyeurs
SEMOIRS DE POMMES DE TERRE
COUPE-RACINES CONCASSEURS

Les meilleures marques - Les plus bas prix

VIN BORDEAUX

les 225 lit. rouge 265, blanc 295 fr., droits payés. Château BOIRAC, PELLEGRUE.

VIN BORDEAUX

les 225 lit. rouge 275, blanc 325 fr. Droits payés. Mous- seux 3.05. Rep. dem. Chat. Boirac, PELLEGRUE (Gir.).

ÉTABLISSEMENT THERMAL DE FORGES-LES-EAUX

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 7.500.000 FRANCS

Siège social à Paris : 54, Av. Marceau

Placement au Pair

de

50.000 ACTIONS DE 100 FRANCS

PAYABLES EN SOUSCRIVANT

Banque M. MARIE

36, Rue Vignon, 36 - PARIS

ET DANS TOUTES SES

AGENCES ET SUCCURSALES

Sable et Gravier de Loire

Extraction mécanique - Prix très modérés

Entreprise de Dragage - Matériaux de Construction

J. RIVOIRON & A. SIMONIN DECIZE (Nièvre)

MODERN-ELECTRIC

- ÉLECTRICITÉ -

LUMIÈRE - DYNAMOS - SONNERIES - TELEPHONES

APPAREILS MEDICAUX

INSTALLATIONS - REPARATIONS

Prix Modérés - Travail soigné

Charles BEAU, Magasin de Vente 50, Rue du Commerce, COSNE

SUPERPHOSPHATES

Saint-Gobain et Super-Os. Scories Thomas Sels de potasse. Sulfate d'ammoniaque Engrais organiques

Prix courants sur demande aux ÉTABLISSEMENTS MAURICE CORBERY 15, Rue des Merciers, NEVERS

USINE ET CLOS D'ÉQUARRISSAGE DES FOUILLES

BOIS-CHARBONS

Matériaux de construction

J.-B. BOUDOT

16, Rue du Chemin-de-Fer, 16

NEVERS

Liquidation des Stocks

Réouverture du Camp de Mars-s.-Allier

VENTE

de Baraques, Lits, Matelas, Couvertures ET DIFFÉRENT MATÉRIEL

Les Ventes ont lieu tous les jours de 8 à 11 h. et de 14 à 17 heures

S'adresser au Camp de Mars-sur-Allier

MACHINES AGRICOLES

TH. PILTER

4, Quai de la Jonction

A NEVERS

HERSES A DENTS ELASTIQUES

HERSES ARTICULEES en Z

HERSES A CHAINETTES

HERSES à dents INCLINABLES

CULTIVATEURS « CENTAURE »

CULTIVATEURS « MAJOR »

CULTIVATEURS-HOUES combinés

SEMOIRS en LIGNES

SEMOIRS à PETITES GRAINES

SEMOIRS à BETTERAVES

SEMOIRS à la VOLÉE sur roues

SEMOIRS à la VOLÉE s'adaptant sur

les Cultivateurs « Major »

DISTRIBUTEURS D'ENGRAIS

PULVERISEURS à un et deux rangs

de disques

MEULES à AIGUISER

BROYEURS de TUBERCULES CUITS

MOULINS-CONCASSEURS

« NEPTUNE »

LIMONIERES

RELEVEURS d'EPIS

Demander les Catalogues « P »

HERNIEUX

C'est parce que la hernie est une infirmité SÉRIEUSE

IL FAUT porter un appareil SÉRIEUX.

N'accordez donc votre confiance qu'à un SPECIALISTE qui la mérite ; exigez des preuves, des garanties.

Renseignez-vous !

Et alors vous apprendrez que dans toute la Région du Centre

Les Etablissements TEILLET-GILBERT

7, rue Saint Etienne, 7 (près la place Guy-Coquille, NEVERS)

SONT SEULS BANDAGISTES SPECIALISTES

Dans l'intérêt de votre bourse et surtout de votre Santé, n'achetez donc aucun APPAREIL avant d'avoir rendu visite à ces éminents spécialistes herniaires dont plus de 30 années de pratique affirment la compétence.

Convention absolument garantie

Pour les Dames, les applications sont faites par Mme TEILLET, sage-femme de la Faculté de Médecine de Paris.

BAS à VARICES - CEINTURES ABDOMINALES ET BANDES

DE TOUTS MODELES

CONSTRUCTION D'APPAREILS D'ORTHOPEDIE

TOUS LES SAMEDIS DISTRIBUTION DE BALLONS A TOUT ACHETEUR

SI VOUS VOULEZ VENDRE OU ACHETER UN FONDS DE COMMERCE Une Industrie, Un immeuble

ADRESSEZ-VOUS A l'Agence Centrale de la Nièvre (20^e année) NEVERS LOUIS ALEXELINE, R. Hoche, 14 Ancien Epal cierge de notaire

MAISON DONY 14, Rue des Arènes BOURGES SOLDES après inventaire OCCASIONS A TOUS LES RAYONS Voir nos Etalages



PAPILLON

NOIR Le commander PARTOUT